

Le vingt sixième au mil huit cent soixante, à dix heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Jean Baptiste, Justin Chabaud

Age de vingt six ans, né à Boulon département du Var le neuf du mois d'avril mil huit cent quarante deux profession de propriétaire domicilié à Boulon département du Var fils majeur de feu Joseph, Paul Chabaud profession de bûcheron en son vivant domicilié à Boulon département du Var et de Marie, Magdeleine Richard sans profession domiciliée à Boulon ses parents et consentants d'une part

Et de Apollonie, Magdeleine Ventre

Age de dix huit ans, née à La Vallette département du Var le neuf du mois de février mil huit cent quarante deux profession de sœur domiciliée à La Garde département du Var fille mineure de Apollonie, Vincent Ventre profession de quinquetier domicilié à La Garde département du Var et de Balthazar, Elénore Martin son épouse sans profession domiciliée à La Garde pasteur du port du duc, ici présents et consentants, d'autre part

- Les actes préliminaires sont: 1° les publications de mariage faites par nous sans opposition, les cinq et onze février mil huit cent soixante jours de dimanche, et par M. le Maire de Boulon, ainsi sans opposition, les cinq et onze février mil huit cent soixante jours de dimanche demeurés affichés pendant le délai voulu par la loi. 2° Du contrat de l'acte de naissance du futur époux. 3° Du contrat de l'acte de décès du père du futur époux. 4° Du le certificat de publications de mariage faites sans opposition par M. le Maire de Boulon. 5° Du contrat de l'acte de naissance de la future épouse. 6° Du le certificat de contrat de mariage passé par devant M. le Juge, Louis Bessillon le dix huit février mil huit cent soixante.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 15 juillet 1850, les futurs époux et les personnes qui ont autorisé le mariage

ont déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, à la date du dix huit du mois de février mil huit cent soixante, par devant M. Jean Louis Bessillon notaire à Boulon département du var

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Apollonie, Magdeleine Ventre et l'autre Jean, Baptiste, Justin Chabaud

Le tout en présence de Jean Richard domicilié à La Vallette département du Var âgé de cinquante huit ans profession de propriétaire oncle du futur époux

De Laurent Joseph Simon Chabaud domicilié à Boulon département du var âgé de trente un ans profession de commis de marine père du futur époux

De Cabote Gros domicilié à Boulon département du var âgé de vingt neuf ans profession de propriétaire veuf pasant en celtes des époux

Et de Jacques Etienne Simon domicilié à La Vallette département du var âgé de vingt sept ans profession de maceron couvreur de la future épouse

Après quoi, Joseph Franca, Maire de la Commune de La Garde faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par quatre Communes et les autres parties, à l'exception de la mère de l'époux qui s'abstient de le savoir de la faire signer.

Handwritten signatures: M. Chabaud, Magdeleine Ventre, Bessillon, J. Simon, J. P. Chabaud, Ventre, Simon, veuve Chabaud.

N 5. Chabaud et Ventre.

Paris le 16 mai 1860